

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le **12 DEC 2023**

ID : 059-255902660-20231211-40-DE

Besler
Levraut

SYNDICAT MIXTE
SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE FLANDRE DUNKERQUE

**Extrait du registre aux délibérations du Syndicat Mixte
Séance du lundi 11 décembre 2023 à 15 heures
Communauté Urbaine de Dunkerque**

**Présidence : Monsieur Martial BEYAERT
Nombre de délégués en exercice : 13
Date de convocation de séance : le 27/11/2023**

Présents

Martial BEYAERT

Président

André FIGOUREUX

Vice-Président

Michel DELFORGE, Christine GILLOOTS, Pierre MARLE, Jean-François MONTAGNE, Valérie ROBERT

Délégués

Absents et excusés

Patrice VERGRIETE

Vice-Président

Didier BYKOFF, Eric ROMMEL, Bertrand RINGOT, Alain SIMON, Jean-Pierre VANDAELE

Délégués

Conformément aux dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Jean-François MONTAGNE
Eric ROMMEL a donné pouvoir à Martial BEYAERT
Bertrand RINGOT a donné pouvoir à Christine GILLOOTS

Président de séance : Martial BEYAERT

DELIBERATION

Objet - Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

Monsieur le Président,

Rappelle aux membres du Comité syndical que le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L2312-1 prévoit la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires préalable à l'approbation du budget primitif.

Il indique que chaque délégué a reçu une note de synthèse présentant sur la base de la situation budgétaire 2023, les perspectives pour l'année 2024.

Il procède à la lecture du document joint et soumet le rapport au débat.

Le Comité syndical, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

PREND ACTE qu'un Débat d'Orientations Budgétaires s'est tenu.

Fait à Dunkerque, le 11 décembre 2023

Le Président,



Martia BEYAERT

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2024

Fin 2022, le SCoT Flandre Dunkerque a été approuvé dans sa 4^e version. Une 1^{ère} conférence des maires a permis de réunir les élus du territoire, d'une part, pour une phase d'acculturation et, d'autre part, pour échanger sur les thématiques ou objectifs du SCoT Flandre Dunkerque. A cette occasion, il a également été acté la création d'un copil mobilité sur un axe nord-sud.

A noter que le dossier de recours déposé par la FDSEA est en état d'être jugé. L'audience devrait intervenir fin 2023/début 2024. Les sommes à devoir au Cabinet d'avocats mandaté pour ce recours seront engagées sur 2024.

Par ailleurs, en octobre 2023, une convention a été signée avec l'INSEE dans le cadre d'une étude sur les perspectives démographique et économique dans le Dunkerquois. Des dépenses ont été engagées pour une partie en 2023 et se solderont en 2024. La finalisation de cette étude est prévue au plus tard en avril 2024.

La participation à la Conférence régionale des SCoT évolue puisque cette instance est, à présent, remplacée par la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols. La représentation des SCoT au sein de cette gouvernance est limitée à 5 SCoT et un seul SCoT par département. Le SCoT Flandre Dunkerque va faire acte de candidature près de la Région. Les équipes du SCoT seront mobilisées à cet effet.

L'équipe SCoT est également mobilisée à l'occasion de sa participation à différents travaux menés par :

- le PMCO : groupe de travail sur les thématiques Mobilité / Santé / Urbanisme et InterSCoT, pour ne citer que ces trois groupes ;
- la Région via le Parlement de la mer et les travaux de l'agence Hauts de France 2040 autour du devenir du Littoral notamment ;
- la Sous-Préfecture autour de la démarche territoriale dénommée Copil Verkor et les groupes de travail Protocole Logement Trajectoire 2024-2031 ;

autant de démarches qui vont se prolonger en 2024.

L'équipe du SCoT est amenée à rédiger des avis sur :

- les documents d'urbanisme
- les projets de développement commerciaux. Pour rappel, quatre avis ont été rendus en 2023.

.../...

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12 DEC 2023

ID : 059-255902660-20231211-40-DE

Berger
Levrault

Elle participe également aux webinaires organisés par la Fédération nationale des SCoT, à leurs rencontres annuelles et leurs assemblées générales.

A ce stade, il est prévu de d'augmenter de 25 % les participations des 2 EPCI par rapport à 2023. Cette augmentation tient compte, d'une part, de l'actualisation des populations et potentiels fiscaux et, d'autre part, du programme d'études qui démarrera en 2024.

A noter que la subvention versée à l'AGUR reste identique.

PROGRAMME DE TRAVAIL –2024/2026

MISE EN ŒUVRE DU SCoT – 2024 à 2026

Dans le cadre de l'opposabilité du SCoT approuvé en juillet 2022, plusieurs actions seront assurées :

- Analyse de la compatibilité avec le SCoT :
 - ➔ Préparation technique des avis pour les CDAC, sur les projets d'intérêt général, ...
 - ➔ Suivi des procédures d'élaboration des documents d'urbanisme Intercommunales
- Représentation du SCoT par les élus du comité syndical :
 - ➔ aux instances telles que les CDAC, la Fédération Nationale des SCoT...
 - ➔ en tant que PPA pour l'élaboration des documents d'urbanisme de la région Flandre-Dunkerque et ceux des territoires voisins

SUIVI – EVALUATION DU SCoT

La région Flandre-Dunkerque, par la mise en œuvre de projets de développement, sera amenée à évoluer. Plusieurs actions sont à prévoir :

- Suivi des travaux de modification du SRADDET et des autres documents supra-territoriaux à prendre en compte dans le SCoT - **2024**
- Evolution de la Conférence régionale des SCoT en Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols / Suivi des travaux :
 - ➔ le SCoT Flandre Dunkerque va candidater pour représenter le département - **2024**
 - ➔ la participation aux travaux mis en place par cette conférence – **2024**
- Suivi de l'étude INSEE sur l'évaluation des impacts (démographie et besoin en logements) des emplois attendus sur la région Flandre-Dunkerque – **2024**
- Suivi du SCoT : analyse de l'évolution des indicateurs d'évaluation et de la veille spatialisée des projets - **2024-2026**
- Evolution du SRADDET pour une prise en compte du ZAN (fin 2024/début 2025 – décision de lancer une procédure de modification pour prendre en compte le SRADDET modifié et l'adapter aux évolutions du territoire).

- Retours d'expérience (Rex) en organisant des rencontres sur les territoires en France - **2024-2026**

ANIMATION

Des conférences des maires du SCoT seront programmées durant l'année en fonction de l'actualité des grands chantiers qui vont animer la région Flandre -Dunkerque – **2024 / 2026**

MOYENS FINANCIERS

Pour mener à bien l'ensemble de ce programme de travail prévisionnel pour **l'année 2024**, le syndicat mixte du SCoT :

- S'appuiera sur l'AGUR – Subvention annuelle pour cette mission :
177 000 €
- Financera les études nécessaires quant à l'évolution du SCoT Flandre Dunkerque selon l'échéancier présenté : 90 000 € sur les années 2024/2025
- Financera l'étude avec l'INSEE pour mesurer les impacts (démographie et besoins en logements) des emplois attendus sur la région Flandre-Dunkerque – Montant : 19 000 €
- Organisera plusieurs évènements (conférences des maires, retours d'expériences ...) – Estimation : 10 000 €



